



Compte-rendu de la Commission Mixte Paritaire **SYNERPA** du 21 SEPTEMBRE 2018

L'ordre du jour de la Commission Paritaire du SYNERPA du 21 septembre 2018 était le suivant :

- Approbation du projet de compte-rendu de la commission paritaire du 30 mai 2018
- Poursuite des travaux sur les grilles de classification : travaux sur les cadres et les coefficients intermédiaires
- Présentation du rapport annuel de branche
- Questions diverses

L'approbation définitive du PV du 30 mai 2018 est reportée à la prochaine réunion à la demande de la CFDT, car le document a été envoyé trop tardivement.

La validation de la grille de classification regroupant :

- le personnel hébergement et vie sociale (FPHVS)
- le personnel des services administratifs et techniques (FPAST)
- le personnel soignant (FPS)

est reportée au 20 décembre 2018, après d'éventuelles propositions le 25 octobre 2018.

Les documents des grilles de classification des cadres seront envoyés par mail

ultérieurement, ainsi que le rapport SYNERPA et la fiche technique des pauses de nuit.

Il est évoqué la possibilité de mettre en place un cadre commun pour les trois filières pour le niveau cadre.

La CFDT demande des critères pour classer les codes entre eux.

La notion de cadre sur différents niveaux d'activités est mentionnée (cadre, cadre dirigeant, cadre multitâches)

Il semble que la notion de cadre dirigeant soit obsolète pour le SYNERPA.

Présentation du rapport annuel :

La répartition selon le statut commercial et associatif est constante.

Les caractéristiques des effectifs présentent une augmentation d'un ETP par rapport à 2016, ce qui dénombre un 0,50 ETP/résident.

D'une manière générale, l'avancement sur le travail des grilles est très laborieux.